

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°39 du 24 septembre 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.

Du 28 juillet 2010

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.

Du 28 juillet 2010

NOR D E F F 1 0 2 0 5 2 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 33 ; signalé au BOC 7/2010. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 179 du 5 août 2010, texte n° 28 ; signalé au BOC 39/2010.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées,

Arrête :

Art. 1er. Le tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé est modifié comme suit :

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances	MONTANT MAXIMAL de l'avance (en euros)	MONTANT MAXIMAL du fonds de caisse (en euros)	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT
Remplacer : « Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, à Mourmelon	95 000	0	Le directeur de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Est, à Metz (Moselle) »
Par : « Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, à Mourmelon	95 000	0	Le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz (Moselle) »
Remplacer : « Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, à Châtres	46 500	0	Le directeur de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Est, à Metz (Moselle) »
Par : « Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, à Châtres	46 500	0	Le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz (Moselle) »
Remplacer : « Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, à	100 000	40	Le directeur de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Ouest, à

Angers			Rennes (Ille-et-Vilaine) »
Par : « Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, à Angers	100 000	40	Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) »
Remplacer : « 4e groupe logistique du commissariat de l'armée de terre, à Toulouse	19 950	40	Le directeur de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Sud-Ouest, à Bordeaux (Gironde) »
Par : « 4e groupe logistique du commissariat de l'armée de terre, à Toulouse	19 950	40	Le directeur de la plate-forme achats finances Sud-Ouest, à Bordeaux (Gironde) »
Remplacer : « Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, à Bergerac	22 000	0	Le directeur de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Sud-Ouest, à Bordeaux (Gironde) »
Par : « Établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, à Bergerac	22 000	0	Le directeur de la plate-forme achats finances Sud-Ouest, à Bordeaux (Gironde) »

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2010.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 2010.

Pour le ministre et par délégation :

L'adjoint au chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,

Y. CALTAGIRONE.